



Déplacement de l'hôtel de ville

Par **joseph83630**, le **30/10/2012** à **15:53**

Bonjour,

Je souhaite savoir si un maire et son équipe municipal peut déplacer l'Hôtel de Ville dans un autre lieu en suivant une procédure comme enquête publique, modification du POS, etc..

Si l'équipe municipal en place le fait pour une élection future sans être sure de passer a-t'elle cette obligation sans toutefois savoir si la commune sera subventionnée.

Si aucune enquête publique prouvant que ceci est un réel besoin et sans avoir accompli les obligations, le projet peut-il être valable?